

# VILLE DE CHEVREUSE

## DECISION 7/2014

### CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A L'ASSOCIATION ALC (ACCUEIL LOISIRS CULTURE) AU TITRE DE L'ANNEE 2014

Le Maire de la Commune de Chevreuse,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la Délibération du Conseil Municipal en date des 10 Avril 2014 par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'Article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°200.321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n°2001.495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000.321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Vu la demande de subvention de l'ALC au titre de 2014 ;
- Considérant l'obligation de conclure une convention pour les subventions aux associations dont le montant dépasse la somme de 23 000 € en vertu des dispositions précitées ;
- Vu les crédits ouverts au BP 2014 approuvé par l'assemblée délibérante en date du 28 avril 2014, article 6574 F 422 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2014 par laquelle l'assemblée délibérante a décidé d'accorder une subvention de 74 000 € à l'association ALC ;

### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> – est autorisée la signature de la convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'association ALC (Accueil Loisirs Culture) d'un montant de 74 000 € au titre de l'année 2014, réparti ainsi qu'il suit : subvention de fonctionnement 63 000 € + subvention pour manifestations culturelles : 11 000 €

Article 2 – il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Article 3 – cette décision sera transmise en sous-préfecture de Rambouillet et affichée en Mairie

Fait à Chevreuse, le 4 juin 2014.



LE MAIRE,

C. GENOT

Pour le Maire  
par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Anne HERY LE PALLEC